

PROCOLE COUPE DE FRANCE ROLLER DE VITESSE



Piste et Route

SAISON 2017

SOMMAIRE

1. DEFINITION	3
2. PARTICIPATION	3
3. CATEGORIES D'AGE	3
4. CARACTERISTIQUE CIRCUIT	3
5. ENGAGEMENTS	3
6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	4
7. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES	4
8. PROGRAMME DU CHALLENGE	4
9. PROGRAMME DES MANCHES	4
10. CLASSEMENT	5
11. COMPTAGE DES POINTS	5
12. TITRES ET RECOMPENSES	6
13. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	6
14. RECLAMATIONS	7
15. ANNEXE 1 : DOTATIONS	7

1. DEFINITION

1.1 La Fédération Française de Roller Sports met en place la “**COUPE DE FRANCE DE ROLLER DE VITESSE**”. Cette compétition se déroule sur plusieurs manches à l’issue desquelles est établi un classement général final.

1.2 Tout compétiteur qui prend part à la Coupe de France de Roller de Vitesse doit connaître le présent protocole. Il s’engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3 Le Règlement Sportif Course (Comité Course-FFRS) en vigueur s’applique à la Coupe de France de Roller de Vitesse.

Le présent protocole de cette Coupe de France ne se substitue pas au Règlement Sportif, il ne fait que préciser la mise en œuvre sur des aspects spécifiques à cette compétition.

1.4 La seule autorité compétente sera le Comité Course.

1.5 Cette épreuve est une Coupe de France en individuel et par club. De ce fait **les patineurs devront revêtir les combinaisons de leur club.**

2. PARTICIPATION

Les épreuves de la COUPE DE FRANCE sont ouvertes aux compétiteurs licenciés en compétition (FFRS ou Fédérations étrangères) des catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior, Vétéran (Féminine et Masculine).

3. CATEGORIES D’AGE

3.1 Les catégories sont les suivantes :

Benjamin et Benjamine	U13 et U14
Minime Garçon-Fille	U15 et U16
Cadet et cadette	U17 et U18
Junior homme et femme	U19 et U20
Senior homme et femme	20 à 35 ans dans la saison en cours.
Vétéran homme et dame	36 ans et plus dans la saison en cours.

4. CARACTERISTIQUES CIRCUIT

Les épreuves auront lieu sur :

- Circuit routier
- Piste de vitesse

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements s’effectueront uniquement par **INTERNET via l’application GESCOM FFRS. Pas de possibilité de s’inscrire sur place.**

5.2 Les engagements seront validés après règlement des droits. Ce règlement s’effectuera par Carte Bancaire en ligne, chèque ou virement.

Le délai d’inscription sera transmis par l’organisateur de la manche et indiqué sur l’application Gescom FFRS.

Toute absence injustifiée d’un patineur engagé ne donnera pas lieu à remboursement des droits d’engagement considérés comme dus.

6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par l'organisateur de la manche.
Le retrait des dossards des patineurs sera possible jusqu'à un horaire communiqué par l'organisateur de la manche avant le début des épreuves.

7. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

7.1 Le matériel admis dans les épreuves du Challenge National Roller de Vitesse devra répondre aux règlements en vigueur de la Fédération Française de Roller Sports.

7.2 Le port du transpondeur (si celui-ci est utilisé) pendant toute la durée des épreuves et sa restitution éventuelle en cas de location est sous la responsabilité du patineur.

8. CALENDRIER DE LA COUPE DE FRANCE

Le calendrier du challenge figurera sur le site de la Fédération Française de Roller Sports (www.ffroller.fr/).

9. PROGRAMME DES MANCHES

9.1 Le programme de chaque manche sera communiqué par son organisateur et figurera sur le site de la Fédération Française de Roller Sports (www.ffroller.fr/).

Une seule manche de la Coupe de France de Roller de Vitesse est possible par weekend.

9.2 Le programme des épreuves de la manche est de la responsabilité de l'organisateur, avec validation du Comité Course.

9.3 L'organisateur doit prévoir au programme de la Coupe de France des épreuves d'encadrement pour les catégories Super Mini à Poussin.

9.4 Dans le cas où il est impossible d'effectuer l'ensemble du programme (en cas d'intempéries par exemples), priorité est donné aux épreuves de la Coupe de France.

10. CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE

10.1 A l'issue de chaque manche seront établis les classements suivants :

- Vitesse & Fond Cumulé Benjamine
 - Vitesse & Fond Cumulé Benjamin
 - Vitesse & Fond Cumulé Minime Filles
 - Vitesse & Fond Cumulé Minime Garçons
 - Vitesse & Fond Cumulé Cadette
 - Vitesse & Fond Cumulé Cadet
 - Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Femme
 - Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Homme
 - Vitesse Scratch Femme (Junior & Senior)
 - Fond Scratch Femme (Junior & Senior)
 - Vitesse Scratch Homme (Junior & Senior)
 - Fond Scratch Homme (Junior & Senior)
 - Clubs
- *Vitesse & Fond Cumulé Junior/Senior Homme (utilisé pour le classement club)*
- *Vitesse & Fond Cumulé Junior/Senior Femme (utilisé pour le classement club)*

10.2 Le classement sera communiqué, sur le site de la Fédération Française de Roller Sports (www.ffroller.fr/).

11. COMPTAGE DES POINTS

Deux barèmes de points est mis en place, pour valoriser les catégories junior et senior.

11.1 Barème d'attribution des points par manche :

Catégories : Benjamin, Minime, Cadet et Vétéran

1er : 30 pts, 2e : 25 pts, 3e : 20 pts, 4e : 18 pts, 5e : 17 pts, 6e : 16 pts, 7e : 15 pts, 8e : 14 pts, 9e : 13 pts, 10e : 12 pts, 11e : 11 pts, 12e : 10 pts, 13e : 9 pts, 14e : 8 pts, 15e : 7 pts, 16e : 6 pts, 17e : 5 pts, 18e : 4 pts, 19e : 3 pts, 20e : 2 pts, au-delà : 1 pt.

Catégories : Juniors et Séniors

1er : 50 pts, 2e : 45 pts, 3e : 40 pts, 4e : 36 pts, 5e : 34 pts, 6e : 32 pts, 7e : 30 pts, 8e : 28 pts, 9e : 26 pts, 10e : 24 pts, 11e : 22 pts, 12e : 20 pts, 13e : 18 pts, 14e : 16 pts, 15e : 14 pts, 16e : 12 pts, 17e : 10 pts, 18e : 8 pts, 19e : 6 pts, 20e : 4 pts, au-delà : 2 pts.

11.2 Sera retenue la totalité des résultats des différentes manches.

11.3 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par la meilleure place obtenue lors de la dernière manche.

11.4 Pour le classement Club, seront retenus les points de tous les patineurs d'un même club sur l'ensemble des manches (prise en compte des points du classement Vitesse & Fond Cumulé).

11.5 Lors de la finale de la Coupe de France, un coefficient de 1.5 sera appliqué aux grilles de points de §11.1

11.6 L'organisateur transmettra à l'issue de sa manche sous 24h, les résultats pour chacun des classements (confère art 10.1 du présent règlement) sous format Excel. Il transmettra les résultats à l'adresse mail suivante : coupefrancevitesse@ffroller.fr

Le CC pourra ainsi élaborer les classements provisoires à l'issue de chaque manche.

L'organisateur devra mettre à jour les résultats de sa manche sur l'application Gescom FFRS.

"Nom du classement"				
Pos.	N° de Licence :	NOM :	Prénom :	Club :
1				
2				
3				
4				
Etc.				

12. TITRES ET RECOMPENSES

Douze titres de vainqueurs individuels et un titre Club seront décernés à l'issue de cette Coupe de France de Roller de Vitesse :

- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Benjamine
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Benjamin
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Minime Fille
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Minime Garçon
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Cadette
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Cadet
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé vétéran Femme
- Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé vétéran Homme
- Vainqueur du Vitesse Scratch Femme (Junior & Senior)
- Vainqueur du Fond Scratch Femme (Junior & Senior)
- Vainqueur du Vitesse Scratch Homme (Junior & Senior)
- Vainqueur du Fond Scratch Homme (Junior & Senior)
- Vainqueur Club

Chaque patineur montant sur le podium recevra une médaille fédérale.

13. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

13.1 Pour chaque manche comptant pour la Coupe de France de Roller de Vitesse les prix ou lots seront attribués par l'organisateur.

13.2 Les cérémonies protocolaires se feront à l'issue de la manche.

13.3 La participation des patineurs aux cérémonies protocolaires est obligatoire. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les patineurs doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaire. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure.

Pour toute absence injustifiée, le prix revenant au compétiteur ne lui sera pas versé.

13.4 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue officielle du club.

14. RECLAMATIONS

14.1 Les réclamations concernant le déroulement des épreuves ou les comportements des autres concurrents, ainsi que le classement final de la manche doivent être déposées suivant le règlement sportif.

14.2 Les réclamations concernant le classement général provisoire à l'issue de chacune des manches doivent être déposées dans un délai de 7 jours après publication de celui-ci sur le site internet de la FFRS (www.ffroller.fr/) par transmission d'un mail à l'adresse suivante : coupefrancevitesse@ffroller.fr

14.3 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats ou date de publication sur site de la FFRS.

15. ANNEXE 1 : Récompenses

Classement par Manche

Pour saison 2016/2017 :

Les récompenses à l'issue d'une manche sont sous la responsabilité de l'organisateur.

Classement Final de la Coupe de France

Pour saison 2016/2017 :

Médailles FFRS pour l'ensemble des podiums des différents classements individuels

Trophée 1^{er} Club (3 victoires pour conserver le trophée définitivement)

Liste de prix pour les classements Scratch Hommes et Femmes sprint et fond (soit 4 classements)

1 ^{er}	: 200€
2 ^{ème}	: 150€
3 ^{ème}	: 100€
4 ^{ème}	: 90€
5 ^{ème}	: 80€
6 ^{ème}	: 75€
7 ^{ème}	: 70€
8 ^{ème}	: 65€
9 ^{ème}	: 60€
10 ^{ème}	: 55€
11 ^{ème}	: 50€
12 ^{ème}	: 45€
13 ^{ème}	: 40€
14 ^{ème}	: 35€
15 ^{ème}	: 30€

La remise des prix aura lieu lors de la 1^{ère} Manche de l'année N+1